

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 24 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation	18.11.2022
Date d'affichage	18.11.2022

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	26
Titulaires	24
Suppléants	2
Pouvoirs	6
<b>Votants</b>	<b>32</b>
19h07 arrivée titulaire	+1
Pouvoir	+1
<b>Votants</b>	<b>34</b>
19h22 arrivée titulaire	+1
<b>Votants</b>	<b>35</b>
<b>Quorum</b>	<b>20</b>

Délibérations visées et  
publiée le 01.12.2022

Procès-verbal publié le

19.12.2022

Étaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ (arrivée à 19h22), MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE, Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, M. Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE (arrivée à 19h07), MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), M. Gilbert GEMY (pouvoir à Lydie MAIGRET), Mme Florence SERANDOUR, MM. Eric MARGERIE (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Laurent DECLERCK, William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Régine ÉNÉE), Alain PORQUET (pouvoir à Claude FOUCHER), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), M. Stéphane CASTEL, Mme Patricia LECOMTE, M. Alain BOHEME, Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Florence GUERIN

Après l'appel des présents, M. le Président remercie Monsieur le Maire et le conseil municipal de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger pour leur accueil.

Mme Florence GUERIN est désignée secrétaire de séance.

La prochaine séance du Conseil communautaire aura lieu le jeudi 15 décembre à Argences.

Il convient de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

### ☞ COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

#### Au Président

Il convient de rendre compte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

19h07 : Arrivée de Sylvie SALLE

Objet	Date de signature	Coût € HT	Coût € TTC	Tiers
Formations cybersécurité (agents + élus)	16/11/2022	2150,43	2580,52	Actimac
Mise en place d'un antispam sur les adresses mails Val ès dunes	16/11/2022	1020,00	1224,00	Actimac
Programme 2022 Assainissement collectif - Etudes géotechniques et recherche amiante/HAP	15/11/2022	5 405,00	6 486,00	ECR Environnement

Mme BAUGAS indique que la gendarmerie organise des formations cybersécurité.

M. le Président précise que cette formation est dédiée au système et à l'organisation de Val ès dunes. Par ailleurs, la CDC n'a jamais été destinataire de formations de la part de la gendarmerie.

## ☞ MOBILITES

### N°2022/161 – Approbation du schéma directeur cyclable

Lancé en décembre 2021, le schéma directeur cyclable est un document stratégique de référence et de programmation permettant d'organiser le développement de l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire à horizon 2037. Il sera annexé au PLUi actuellement en cours d'élaboration.

Dans ce cadre, a été initiée, en lien étroit avec les communes, les partenaires publics, les administrés et les associations, une démarche d'étude visant : à établir un diagnostic de l'existant (réseau cyclable, discontinuités, points durs...), un recensement des attentes (enquête en ligne (plus de 400 réponses) et entretiens individuels...), à créer un réseau cyclable continu, maillé, sécurisé et homogène, dans les zones rurales-périurbaines et autour des principales polarités de déplacements (ateliers participatifs de production).

Cette démarche globale d'étude, a donné lieu depuis juin 2022 à de nombreux échanges avec les maires et les membres du copil mobilité où chaque liaison a fait l'objet d'une étude minutieuse, aboutissant sur un plan cyclable cohérent d'environ 71 km de linéaire au total dont 62 km sont à aménager.

Le 12 octobre, les maires et les membres du copil réunis en comité technique ont pu réexaminer l'ensemble des cartes d'itinéraires cyclables, d'aménagements et de priorisations (programme des travaux). Puis, les cartographies prenant en compte les différentes remarques ont été mises à jour et envoyées aux maires pour une ultime validation. Ce schéma cyclable validé a été présenté à la commission mobilité le 26 octobre 2022.

Il convient aujourd'hui que le conseil communautaire valide le schéma directeur cyclable de Val ès dunes (annexé à la délibération) qui contribuera à favoriser et sécuriser les déplacements à vélo, généraliser la mobilité active pour les déplacements courts, améliorer les conditions de rabattement vers les pôles urbains, faciliter le rabattement à vélo vers les gares et l'intermodalité vélo-train, garantir les connexions cyclables avec le réseau structurant du Département et des EPCI voisins, proposer des services aux cyclistes et sensibiliser les automobilistes au partage de la voirie, etc.

Ce document sans contrainte juridique est évolutif, il pourra être adapté en fonction des opportunités de financement, foncières et des contraintes budgétaires.

Le schéma est présenté en séance par Pablo CARRERAS, du cabinet CODRA.

19h22 : Arrivée de Nathaly MONROCQ

M. DELIVET indique que les travaux envisagés sur la route entre Argences et Vimont est classée en voie verte, alors que le Conseil départemental vient d'y faire une piste cyclable.

M. CARRERAS indique que le classement en voie verte signifie que la voie est distinguée de la route, quel que soit le revêtement. Une voie verte peut être empruntée par les piétons, pour des modes actifs de déplacement.

Mme de GIBON demande la raison pour laquelle la liaison vers Valambray est en deux phases.

M. CARRERAS indique que les réflexions autour des aménagements de la rue Pakoslaw à Moulton ont repoussé la phase de réalisation de ce tronçon, d'où les deux phases.

M. LEMONNIER demande le tracé exact sur la commune de Saint-Pierre-du-Jonquet.

M. CARRERAS précise que la partie urbanisée en agglomération sera en piste cyclable puis en dehors, en voie partagée.

M. DUVAL voudrait signaler quelques erreurs ou interrogations dans le document final :

- Page 9 : il y a 2 fois le même paragraphe ;
- Page 16 : à la fin du 3<sup>ème</sup> paragraphe, le mot « grâce » est en trop ;
- Page 35 : utilisation de l'expression « ville des courtes distances ».

Il est précisé que ce terme est utilisé dans le SCoT de Caen Métropole.

- Pages 38 & 39 : erreur sur la carte, avec le mauvais placement de Moulton.

Il est précisé que ces cartes ont été réalisées par Caen Normandie Métropole.

- Page 103 : il est indiqué que CDC sera maître d'ouvrage sur les routes départementales car compétente en matière de voiries.

Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage sur les routes départementales est liée à la compétence pistes cyclables de la CDC et non voiries.

Mme de GIBON demande des précisions sur la démarche, notamment de confirmer le fait que le vote de ce soir se limite au schéma, les programmes annuels étant voté plus tard.

M. CARRERAS indique que les modalités de mise à œuvre seront votées plus tard. Il faut pour le moment uniquement acter le schéma pour obtenir les subventions futures. Ce schéma n'est pour autant pas réglementaire.

M. le Président indique que ce schéma reprend le même principe que pour le diagnostic de l'assainissement collectif.

Vu la délibération 2021-44 en date du 18 mars 2021 par laquelle la Communauté de communes Val ès dunes a pris la compétence « organisation de la mobilité » afin d'élaborer à l'échelle du territoire un schéma directeur cyclable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Valide le schéma directeur cyclable tel qu'annexé à la délibération.

M. le Président remercie M. CARRERAS pour son intervention.

## 🔗 FINANCES

### N°2022/162 – Justification de la subvention au budget annexe complexe aquatique

A la demande des services de la trésorerie, il convient d'approuver le versement de la subvention du budget principal 88600 au budget annexe 88601 « complexe aquatique » pour un montant de 1 462 021,69 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve le versement de la subvention du budget principal 88600 au budget annexe 88601 « complexe aquatique » pour un montant de 1 462 021,69 €.

### N°2022/163 – Budget principal : décision modificative n°5

Il convient de prendre une décision modificative au budget principal afin de prendre en compte :

- Voirie 2022 avenant n°1 : + 30 000 €
- Prélèvement FPIC : + 5 000 €
- Subvention budget annexe complexe aquatique ajustement : + 191 500 €
- Passerelle marais : + 9 100 €

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 235 600.00
014	739221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 5 000.00
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 39 100.00
65	657363	Subventions- Etablissements et services rattachés	+ 191 500.00
Total			0.00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
Total			

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
9940	2181	Patrimoine et Environnement	+ 9 100.00
9956	2317	Programmes annuels de voirie	+ 30 000.00
Total			+ 39 100.00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 39 100.00
Total			+ 39 100.00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide la passation de la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 235 600.00
014	739221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 5 000.00
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 39 100.00
65	657363	Subventions- Etablissements et services rattachés	+ 191 500.00
Total			0.00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
Total			

Dépenses d'investissement			
Op./Chap.	Art.	Libellé	Montant
9940	2181	Patrimoine et Environnement	+ 9 100.00
9956	2317	Programmes annuels de voirie	+ 30 000.00
Total			+ 39 100.00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 39 100.00
Total			+ 39 100.00

## **N°2022/164 – Budget annexe « complexe aquatique » : décision modificative n°2**

Il convient de prendre une décision modificative au budget annexe « complexe aquatique » afin de prendre en compte :

- DSP Dunêo refacturation produits constatés d'avance (PCA) : + 147 750 € HT
- MPS Dalkia solde 2021 sur avenant 3 + révision avenant 3 : + 43 750 € HT

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	611	Contrats de prestation de services	+ 191 500,00
Total			+ 191 500,00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
74	74751	Dotations et participations	+ 191 500,00
Total			+ 191 500,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide la passation de la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	611	Contrats de prestation de services	+ 191 500,00
Total			+ 191 500,00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
74	74751	Dotations et participations	+ 191 500,00
Total			+ 191 500,00

## **↳ OTRI**

### **N°2022/165 – Tri à la source des biodéchets**

Lors des échanges sur le tri à la source des biodéchets notamment lors du rendu de la phase 2 en commission « élus » du 11 mai 2022, il a été retenu pour sa mise en place la date de l'obligation réglementaire de la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire (AGEC- art. 88) du 31/12/2023 pour tous les producteurs de biodéchets dont les ménages.

En raison de son obligation, cette date de mise en service n'a pas fait l'objet d'une délibération spécifique. Or, l'Adème et le Conseil Régional l'exigent pour la validation des dossiers de subventions.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur la mise en place du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble de son territoire au plus tard le 31/12/23.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve la mise en place du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble de son territoire au plus tard le 31/12/2023.

### ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ Mme de GIBON annonce que le Sénat veut revenir en arrière concernant le partage de la taxe d'aménagement et remettre l'intégralité de la taxe aux communes.

M. le Président appelle à la prudence tant que la loi n'a pas changé.

Mme de GIBON indique qu'également tous les décrets sur le ZAN (zéro artificialisation nette) vont être réécrits à cause d'incohérence.

➤ Mme BAUGAS souhaite évoquer le fonctionnement de certaines commissions. Elle souhaite que les commissions travaillent sur les dossiers plus en amont. Il faudrait aussi que les documents soient envoyés avant les réunions pour pouvoir être étudiés au préalable.

M. le Président accorde que le document transmis en commission développement économique aurait pu être envoyé plus en amont si la CDC en avait eu connaissance. Pour autant, les rapports en commission n'ont pas de valeur, car ils ne sont pas votés.

En fonction des sujets, ce sont des comités de pilotage qui ont été montés. Ce sont eux qui travaillent les sujets en amont.

M. le Président indique qu'autant de possible, les documents sont envoyés avant la réunion.

Mme ISABEL précise que la commission aménagement en elle-même ne s'est pas réunie, mais il y a eu des réunions autour du PLUi.

➤ M. LEMONNIER demande si tout le monde peut participer à l'enquête publique en cours sur le zonage d'assainissement.

Il est précisé qu'en effet, cette enquête étant publique, elle est ouverte à tous.

➤ M. le Président annonce la réception d'un courrier du Préfet sur des problèmes liés à la station de Frénoville.

La DDTM considère que celle-ci est en surcharge hydraulique en arrivée de station. Il revient à la CDC d'établir une étude avant le 31 décembre 2022. Ce courrier précise enfin que les permis de construire et les permis d'aménager sont suspendus en attendant car considérés illégaux.

➤ Mme de GIBON demande qui prend en charge les dossiers de M. DECLERCK en son absence.

M. le Président indique prendre le relais sur ses dossiers.

- Mme BAUGAS souhaite intervenir suite au vote de la FPU, et notamment sur l'intervention du Président avant le vote. Le passage en FPU valorisera les communes pôles avant les autres communes via le développement économique. Elle fait part de ses inquiétudes sur les prévisions budgétaires à venir. La formulation les « communes ayant eu l'ambition de se développer » interroge également. Car les communes ont les ambitions de leurs moyens. Il ne faut pas occulter l'inégalité certaine entre les territoires et que les ambitions peuvent se faire au détriment de quelqu'un d'autre.

M. le Président indique que la FPU gommara le déséquilibre entre les communes. Le passage en FPU permet un plus grand partage sur le territoire.

La séance est levée à 20h51.

Le secrétaire de séance,  
Florence GUERIN



Le Président,  
Philippe PESQUEREL





**ANNEXE n°1**

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 24 novembre 2022**

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,  
Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance le 15 décembre 2022 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après :

Néant

